

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00166

CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA COMMUNE DE FIRMINY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 04 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 98

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 120

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Yves MORAND, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY,

Le 24 mai 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160225-D20160016610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160524

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Sylvie THIZY, M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Hélène BRUYERE donne pouvoir à M. Yves MORAND,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
Mme Laurence BUSSIERE donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Eliane LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Janine RUAS donne pouvoir à M. Christian FAYOLLE,
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à Mme Catherine CHAPRON,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à M. Raymond JOASSARD

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Olivier BROUILLOUX, M. Paul CELLE,
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,
M. Florent PIGEON, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Claude SCHALK,
Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MAI 2016

CONTRAT DE VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION DE LA COMMUNE DE FIRMINY

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de ville urbain et social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de ville est constitué d'un contrat cadre porté par l'Agglomération qui fixe les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels, les principaux engagements des partenaires et la gouvernance. Ce contrat est décliné dans un second temps en conventions d'application communale et thématique. Il définit une nouvelle géographie prioritaire sur la base des indicateurs de précarité du territoire, et identifie ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 71 000 habitants.

Le contrat-cadre 2015-2020 de l'agglomération stéphanoise s'articule autour de 3 piliers et priorités pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain, qui sont les suivantes :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'Agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;

qui se déclinent en objectifs stratégiques et opérationnels,

et de 3 axes transversaux :

- égalité femme/homme ;
- jeunesse ;
- lutte contre les discriminations.

A l'issue de la signature du contrat-cadre, chacune des 12 communes signataires a été invitée à élaborer une convention d'application communale. L'objectif principal de ces conventions étant de prioriser les interventions et la mobilisation des partenaires dans le ou les quartiers retenus au titre de la géographie prioritaire. Il est précisé qu'il s'agit de conventions d'objectifs et qu'à ce titre, elles n'intègrent pas de volet financier.

Deux quartiers ont été inscrits en géographie « veille active » retenus par l'Etat (Firminy vert et Layat Bas Mas) et un quartier est retenu en géographie complémentaire « veille active » par Saint-Etienne Métropole (Cité Fontrousse).

Les priorités définies par la commune de Firminy s'inscrivent dans les objectifs du contrat cadre et ciblent plus particulièrement les objectifs suivants :

Enjeux urbains pour l'ensemble des quartiers :

- Permettre une remise à niveau du parc locatif social ancien et contribuer au maintien d'une offre attractive,
- Développer des interventions visant l'organisation des espaces et la résidentialisation,
- Soutenir la médiation sociale pour améliorer le vivre ensemble,

Et plus spécifiquement pour Layat Bas Mas :

- Pérenniser les aménagements engagés dans le cadre de l'ANRU,
- Affirmer les liaisons piétonnes et vélo pour rattacher le quartier au centre-ville.

Enjeux sociaux et économiques pour l'ensemble des quartiers :

- Poursuivre l'accompagnement en faveur de l'insertion socio-économique des jeunes,
- Valoriser les réussites de « formation et emploi » des habitants, développer une autre image et encourager les parcours scolaires,
- Accentuer le rapprochement des demandeurs d'emploi des quartiers avec les entreprises,
- Renforcer l'accompagnement des parents en situation de précarité et/ou d'isolement,
- Renforcer l'accompagnement pour la réussite scolaire et le développement personnel des enfants,
- Renforcer les coopérations entre les acteurs pour lutter contre la marginalisation et les phénomènes de délinquance,
- Accentuer le travail auprès des jeunes pour la lutte contre les addictions,
- Soutenir les dynamiques sociales et intergénérationnelles,
- Poursuivre les actions en faveur des personnes vieillissantes,

Et plus spécifiquement pour Firminy vert :

- Soutenir le maintien de commerces et les services de proximité,

Et plus spécifiquement pour Layat Bas Mas :

- Reconquérir les friches industrielles et commerciales, accompagner le maintien des commerces dans le quartier.

Par ailleurs, la commune de Firminy a précisé dans cette convention d'application les modalités de gouvernance. A ce titre, Firminy propose la mise en place d'un Comité de pilotage élargi aux signataires du contrat de ville ainsi que d'un Comité technique.

L'animation sera assurée par une équipe opérationnelle pilotée par le service politique de la Ville de Firminy. Des groupes thématiques pourront être mis en place en fonction des besoins.

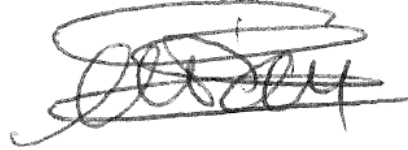
Enfin, il est précisé que cette convention d'application communale a recueilli un avis favorable de l'Etat qui sera cosignataire au côté de Saint-Etienne Métropole et de la commune.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'application de Firminy.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 2 voix contre.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU